les et les territoriaux de ces régiments, ils feront leur tir avec le nouveau fusil à répétition et les cartouches à petit calibre.

Le Froid et la Neige

EN FRANCE ET EN ALGÉRIE

Trois hommes gelés

Lyon, 19 janvier. — Deux colporteurs de journaux qui faisaient leur tournée aux environs de Lyon ont été trouvés gelés. L'un d'eux a pu être rappelé à la vie. L'autre était mort. Ce soir, un homme de 50 ans, qui servait cochers à une station de voitures, avait absorbé pas mal de boissons alcooliques espérant pouvoir ainsi affronter plus facilement la température sibérienne que nous subissons. Il a été victime d'une congestion cérébrale qui a occasionné une mort presque instantanée. Le thermomètre marque cette nuit — 16° et — 24° au stand.

Tempêtes de neige

Bône, 19 janvier. — Il y a ici 15 centimètres de neige.

Alger, 19 janvier. — La neige ne cesse de tomber depuis hier. La couche atteint actuellement 40 centimètres.

Dans les ports

Bordeaux, 19 janvier. — Les feux flottants de Mapou et de Tête-Verte, entraînés par les glaces, ont quitté leurs mouillages.

Marseille, 19 janvier. — Marseille a des allures de véritable Sibérie. Le thermomètre était, ce matin, à — 9 degrés. Tout est gelé. Le canal de la Durance, qui alimente la ville est pris sur tout son parcours, et l'on doit avoir recours à l'eau des puits.

Une femme gelée

Paris, 19 janvier. — Une pauvre femme, âgée de cinquante ans, demeurant sous les combles, au n° 8 de la rue Bréatôme, a été trouvée morte de froid dans sa chambre. La concierge de la maison, ne l'ayant pas vue de la journée, voulut aller prendre de ses nouvelles. Elle aperçut la malheureuse étendue la face contre terre auprès de son lit, qu'elle venait de quitter quand elle fut prise par la congestion.

A TUNIS

Tunis, 19 janvier. — Ce matin, au lever du jour, Tunis et les environs étaient couverts d'une couche de neige de 10 centimètres.

La circulation des tramways et des voitures est suspendue. L'aspect de la ville avec ses minarets et ses coupoles recouverts de neige est extrêmement original. De mémoire d'homme pareil fait ne se vit à Tunis.

A L'ETRANGER

Kiel, 19 janvier. — Toute la partie de la mer Baltique que l'on peut voir du phare de Buell est couverte de glace.

Lindau, 19 janvier. — La navigation a été suspendue aujourd'hui sur le lac de Constance. Les bateaux à vapeur sont bloqués par les glaces dans le port. Le lac est gelé aussi loin que porte la vue.

Anvers, 19 janvier. — La navigation est absolument interrompue à Anvers. Les steamers ne peuvent plus traverser l'Escaut. Cette situation dure depuis 22 jours.

Le *Red Star Line*, compagnie transatlantique, perd à elle seule plusieurs millions; elle vient de licencier ses matelots.

Dernière Heure

UN PAQUEBOT PERDU

Marseille, 19 janvier. — Le paquebot *Ville de Naples* de la Compagnie Transatlantique arrivé ce matin de Naples est reparti à cinq heures à la recherche du paquebot *Ville de Brest* attendu depuis quatre jours et dont on est sans nouvelle depuis son départ de Tunis.

LES SYNDICATS PROFESSIONNELS

Le ministère du commerce vient d'établir le relevé des syndicats professionnels actuellement existant en France. Le nombre en est de 8,500. Chose assez curieuse, les syndicats des patrons et ceux d'ouvriers sont aussi nombreux les uns que les autres. Les premiers s'élèvent à 4,000, les seconds à 4,000, auxquels il faut ajouter 99 syndicats mixtes et 401 syndicats agricoles.

Les professions qui ont le plus grand nombre de chambres syndicales sont la boulangerie, l'imprimerie et les industries du bâtiment.

LA BELGIQUE

La Manifestation Révisionniste

(De notre envoyé spécial)

Cartouches en sûreté

Bruxelles, 19 janvier. — Le gouvernement a fait enlever, ce matin, par des grenadiers, 100,000 cartouches qui se trouvaient en réserve au tir national.

Le marché financier

La rente belge a baissé de 15 centimes.

Pareille, les bons charbonniers sont très fermes. Dans les centres industriels, on paraît rassuré.

Une proclamation

L'association libérale et l'Union constitutionnelle de l'arrondissement de Bruxelles viennent de publier la proclamation suivante :

« Citoyens,

« Le gouvernement, sûr de l'annonce de notre manifestation *pacifique et raisonnable*, a concentré des troupes sur la capitale.

« Il n'a pas hésité à rappeler deux classes de milice, à arracher à leurs foyers, à leurs familles, à leurs travaux les citoyens qui n'ont pu s'exempter du service militaire à prix d'argent.

« Suprême injure pour la bourgeoisie de la capitale ! Le gouvernement a fait déjà user de ses armes les arsenaux de la garde civique à l'insu de ses chefs !

« Le président de la Chambre des représentants ayant refusé de recevoir nos délégués au palais de la Nation, nous avons jugé de notre dignité de renoncer à nous rendre là où une réception convenable ne nous était pas réservée.

« Nous remettrons notre adresse aux membres de la Chambre révisionnistes qui ont accepté de nous recevoir à l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles. Mais auparavant nous irons devant le monument élevé à la mémoire du Congrès de 1830, rendre hommage à nos libertés constitutionnelles et attester la rigoureuse légalité du mouvement révisionnaliste.

« Concitoyens !

« Soyez calmes devant les provocations ! Restons dans la légalité !

« Déjouons les calculs de ceux qui pourraient rêver d'enrayer, par la force, le mouvement révisionnaliste.

Mardi 20 janvier. Réunion à 1 h. 15 place de Brouckère.

Le Secrétaire, Le président,
Maurice LEMONNIER. Prosper HAYMS.

Ordre du jour révisionniste

Bruxelles, 19 janvier. — La fédération libérale s'est réunie cet après-midi sous la présidence de M. Janson, on a voté à l'unanimité les conclusions suivantes : la fédération libérale affirme que la justice et la nécessité commandent de ne pas immédiatement les articles 47 et 56 de la Constitution, dans le sens d'une large et démocratique extension de la loi sur le suffrage universel.

Mesures militaires

Bruxelles, 19 janvier. — Par ordre du lieutenant-général les mesures suivantes sont prises pour demain :

Les postes de la garnison seront doublés, la garde montant tout celle du parc fournies par les grenadiers seront commandées par un officier.

A partir de 4 heures, les troupes de la garnison resteront consignées, un bataillon de grenadiers et un bataillon de carabiniers se tiendront prêts à marcher en tenue de route.

Une réunion à Frameries

Crespin, 19 janvier. — M. Georges Deflesseaux et les autres socialistes ont organisé une manifestation à Frameries.

Les manifestants, dont un certain nombre portaient des pancartes réclamant le suffrage universel, ont parcouru les rues de la ville en chantant la *Marseillaise*.

Au meeting qui a eu lieu ensuite, M. Deflesseaux a prononcé un discours dans lequel il a protesté en termes très vifs, au nom de la population contre le rappel des classes de milice. Il a affirmé que si la Chambre ne votait pas la révision au cours de la session actuelle, une grève générale éclaterait certainement.

PETITES NOUVELLES

Il y a quelques jours on a chassé dans les propriétés de Montgeon, chez M. E. Dubosc, fabricant d'extraits au Havre, bien connu dans notre région.

A cette époque, M. Develle, ministre de l'agriculture; Ernest Carnot, fils du président de la République; Félix Faure, député, et plusieurs autres tireurs.

Le gibier comprenait au tableau, dont 2 cerfs, 1 daim, 3 chevreuils, 55 faisans, 112 lapins.

— La transatlantique la *Gascogne*, venant de New-York, est arrivée hier au Havre, rapportant en France l'*Angelus de Millet*.

LE Crime d'Ascq

Comme nous l'avons dit, on attendait hier matin l'arrivée du complice de Baillet, Louis Dutilleul. Une foule, encore plus grande que le jour précédent, stationnait aux abords de la gare; c'étaient, pour la plupart, des curieux qui étaient venus voir les dégâts causés par l'incendie de la rue Faidherbe et qui en profitaient pour tenter d'examiner l'assassin envoyé de Montreuil à Lille.

L'arrivée de Dutilleul

Cette fois, aucun retard à signaler à l'entrée en gare. A onze heures précises, le train stoppait à la station d'Ascq. M. Court, commissaire central, accompagné de MM. Florin, inspecteur de la sûreté, et Lefebvre, inspecteur de la police, ainsi que de deux gendarmes, s'approchait vers un compartiment de 3e classe, où se trouvait le prisonnier en compagnie de gendarmes de Montreuil.

Comme pour Baillet, on le fit descendre à contre-voie et sortir de la gare par la petite porte de la salle des bagages, où le fiacre 164 le reçut aussitôt et l'emmena rapidement au Palais de justice.

La physionomie du second inculpé

Contrairement à l'impression que produit Baillet, Dutilleul n'a rien de désagréable à la vue. Blond, une petite moustache, peu de barbe, le teint un peu pâle, quoique légèrement rosé, l'œil bleu et vif; en un mot, l'air guilleret, ne font pas pressentir au premier abord combien cette physionomie est trompeuse.

Dutilleul, comme Baillet est coiffé d'un chapeau mascotte marron; il est recouvert d'un veston de velours marron et d'un pardessus assez court de même nuance; son pantalon est noir à carreaux blancs, autant qu'il nous a semblé, autour du cou, il porte un foulard gris à raies blanches, il est chaussé de godillots à tiges et porte en main deux paires de bottines ainsi qu'un paquet renfermant du pain.

Plus que Baillet, il a l'air heureux de l'empressement de la foule à venir le voir; c'est en souriant ouvertement qu'il promène ses regards sur elle et que, se retournant vers un des gendarmes qui l'accompagne également lié avec lui, il dit : « *Que de monde pour si peu de chose ! On dirait qu'on me mène déjà à la guillotine !* »

Aperçevant alors son frère, dans la foule, il lui crie : « *bonjour ; tu m'enverras du linge là-bas ?* »

Du reste, durant tout le trajet de Montreuil à Lille, à l'inverse de Baillet, il a fait montre d'une gaieté exubérante; il a beaucoup causé, fumé et chiqué, n'ayant l'air aucunement inquiet des accusations portées contre lui. « Ma tête tient bien sur mes épaules, disait-il dans le train; ce n'est pas comme celle de l'autre. »

Au Palais de Justice

Aussitôt arrivé au Palais de justice, M. le juge d'instruction Legrand lui fait donner son état-civil : Louis Dutilleul, 20 ans, né à Ronchin, et signe l'ordre d'écrou.

Dutilleul est comprimé ensuite dans la cellule que Chognel a quittée le dimanche matin.

L'Instruction

Dimanche, le juge instructeur a fait rechercher le marchand qui a vendu les mousquetons à la fille Coquette, dont deux ont été trouvés vendus, en cela, à cette dernière.

Du reste, le doute n'était plus permis : le frère de l'inculpé qui est arrivé hier, Adolphe Dutilleul dont nous avions annoncé la mise à la disposition du Parquet ainsi que sa mère, Publicité Watrelot, Publicité Watrelot, lui-même affirmé qu'ils appartiennent bien à Baillet.

A ce propos, disons qu'aucune charge n'ayant été relevée contre des deux derniers jeunes gens, ils ont été rendus à la liberté.

En attendant l'arrivée de Louis Dutilleul, M. Legrand a interrogé, dans la matinée, la jeune fille B... avec laquelle vivaient les deux inculpés. Cette jeune fille s'est formellement défendue d'avoir eu aucun rapport avec eux, entre autres, le 10 courant. Cependant elle a avoué néanmoins, que Baillet l'avait demandée en mariage à sa mère, mais qu'elle n'avait pas voulu en entendre parler. Ce qui n'empêchait pas Baillet de venir, de temps en temps, à autre, des cadeaux assez sérieux, tels que couverts, objets d'étagère, etc., et qu'elle avait reçu, dernièrement, parce qu'elle pensait qu'ils venaient de chez lui, comme il l'affirmait.

L'après-dîner a été consacré, par le juge instructeur à un long interrogatoire, qui a duré environ quatre heures, de Baillet, sur l'emploi de son temps depuis sa sortie de la maison centrale de Loos. Naturellement, celui-ci a déclaré qu'il n'a fait du crime, aucun mystère, il n'était pas à Lille, le nombre de témoins l'y ont vu. Ses déclarations vont être rigoureusement contrôlées.

Le dénouement

La justice est de plus en plus convaincue que le dénouement a servi au prêtrière d'Ascq, qu'il est, en définitive, du ressort du juge d'instruction de Lille, bien que Mlle B... ait été incapable de le reconnaître, il est prouvé que le 10, Baillet et Dutilleul se trouvaient à Ascq. Le 11, ils sont arrêtés dans une chambre du 2e étage, occupée alors par un jeune homme qui a malheureusement quitté Lille depuis quelque temps. Le 12, Mlle B... effectuait son déménagement et c'est alors qu'on constata qu'il manquait le tisonnier de cette chambre du 2e. Comme on le voit, ces dates sont présentes.

La journée d'aujourd'hui

Il est probable que la journée d'aujourd'hui aura une importance capitale. En effet, comme nous l'avons dit, le juge d'instruction veut mener vigoureusement cette affaire, et, dès ce jour, il va commencer les confrontations.

Les premiers témoins qui seront confrontés, seront Mme Degrève, de Fives et le facteur.

ARAS.

SOUSCRIPTION

au profit des inondés de Wambrechies

Sixième liste.

Mme veuve Bignière	10	»
M. Jules Lemaire	1	»
M. I. Martin	1	»
M. H. Martin	1	»

Souscription recueillie dans une réunion chez M. Lorquin, boulevard des Ecoles, 21 :

Un délégué de la section Février	5	»
M. Chevrel de Paris	1	»
M. Soubry	1	50
M. Gruyez	1	»
M. Dufoit	1	»
Henri Allaire	1	»
M. Lhomme, marchand de têtes de veaux	1	»
M. Lorquin	1	»
M. Oscar	1	»
M. Edmond Fleury	1	»
Victor Drapier	5	»
Deux abonnées	5	50
Alphonse Herlant	2	»
A. Testelin, à Haybourdin	5	»
Henri Aerts	2	»
F. Defrance	1	»
Hector Sindet	1	»
Total	42	»
Montant des listes précédentes	361	»
Ensemble	403	»

CHRONIQUE RÉGIONALE

L'Emprunt. — Répartition de la Souscription

Nous avons annoncé hier que le *Journal Officiel* publierait l'arrêté ministériel établissant la répartition de la souscription à l'emprunt 3 0/0 émis le 15 courant, 16 notes :

Le ministère des finances, considérant que le montant des souscriptions s'est élevé à quatre cent soixante-neuf millions huit cent soixante mille deux cent quatre-vingt-six francs (469,863,290 fr.) de 3 0/0 et que le montant des souscriptions s'est élevé à quatre-vingt-dix millions soixante (90,000) francs, 3 0/0 amortissable.

Vu l'article 7 de la loi du 27 juillet 1870, le montant des rentes inscriptibles au grand-livre de la dette publique du fonds 3 p. 100 a été fixé à 0 fr. 70 la rente.

Vu l'article 10 de l'arrêté ministériel du 3 janvier 1891, ainsi conçu :

« Si le montant des souscriptions dépasse la somme de rente à attribuer, toutes les souscriptions, quel qu'en soit le chiffre, seront soumises à une réduction proportionnelle.

« Toutefois, le ministre des finances se réserve le droit de ne pas tenir compte des souscriptions qui ne trouveraient réduites à 8 fr. de rente ou au-dessous.

« Au-dessus de cette somme, il ne sera attribué en rente que 5 fr. ou des multiples de 5 fr. ; il ne sera pas tenu compte des fractions qui donneraient droit à moins de 2 fr. 50 de rente ; les fractions de 2 fr. 50 et au-dessus seront comptées pour 5 fr. de rente »

Considérant que le montant des rentes à inscrire s'élève à la somme de vingt-huit millions cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-seize francs (28,184,376 fr.) ;

Que la réduction proportionnelle fait échoir à chacun des souscripteurs 5,979 p. 100 de sa souscription.

Arrête :

Article unique. — Il est alloué 3 fr. de rente à toute souscription qui se trouve réduite à moins de 3 fr. par l'application du coefficient de réduction de 5,979 pour 100.

Les souscriptions auxquelles l'application de ce taux attribuera un chiffre de rente supérieur à 3 fr. seront liquidées dans les conditions énoncées au paragraphe 3 de l'article 10 susdit.

Adjudication. — Une adjudication aura lieu prochainement, à la préfecture du Nord : 1° Dragonnage pour la reconstruction de la jetée de l'Est, à Dunkerque, 2,025,000. Dépenses en régie : Forçage des puits de fondation, 110,000; Amélioration de l'ancienne jetée, 300,000 ensemble, 410,000, ensemble, 4,105,000 à ajouter pour la fourniture du ciment, 295,000; total 4,400,000; cautionnement à fournir, 90,000.

Chronique locale

ROUBAIX

Remerciements. — Nous recevons la lettre suivante :

Il y a quelques mois un violent incendie détruisait l'atelier de menuiserie de M. Lévesque, et le conduisait au dépôt du prêt et surendissement.

Dimanche sera-t-il, dans ce malheureux cas, un autre malheureux qui, ne présentant dans un moment de détresse, aucune garantie, et après avoir pris un prêt, se trouvera dans l'impossibilité de la payer.

Le patron de l'établissement prévient l'*Kiosque* qu'il procédera à l'enlèvement de la vesse, et le conduisit au dépôt du prêt et surendissement.

Incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré dans la nuit du dimanche au lundi dans un grenier occupé par un cuvier charretier du nom de Théophile et demeurant à l'estaminet du Fronto-Picard, rue de Mouvaux.

Théophile était rentré vers minuit dans un état d'ébriété assez avancé, après avoir allumé sa bougie qu'il déposa sur la chaise, il s'endormit sans l'éteindre; celle-ci, comme il nous bientôt le feu aux rideaux, puis à la fenêtre.

Fort heureusement, d'autres locataires qui restaient au même palier aperçurent les flammes, ils enfoncèrent la porte, et à l'aide de quelques seaux ils parvinrent à éteindre les flammes.

Ce n'est qu'hier matin en se réveillant que Théophile s'aperçut du danger qu'il avait couru, car pendant tout ce temps il n'a cessé de dormir.

Une rixe, qui de Marcelle. — Une rixe grave a eu lieu hier après-midi dans un cabaret de la rue de Marcelle, entre trois et quatre individus.

Dans la bagarre, Paul des cornaline, Jean-Baptiste Lespiez, ouvrier, âgé de 33 ans, a reçu des blessures graves à la tête.

Dans l'estaminet, le mobilier a eu beaucoup à souffrir; tables, chaises, vitres, rien n'a échappé.

Une enquête est ouverte.

Un enfant tyre. — Hier soir vers 6 heures, le jeune Lantoing, âgé de 13 ans, demeurant rue des Fleurs, cour Delporte, avait été chargé par son père, de porter des photographies chez M. Ribot, directeur de l'hôtel des Postes.

Ce malheureux déchirant un sac se plaça sur le palier et, en tombant, se blessa à la figure.

Un passant, qui le relevait et le ramenait chez son père, l'emporta dans ses bras jusqu'à son domicile.

Le petit garçon saigna abondamment et perdit un peu de sang. Il fut ensuite conduit chez son père, pour se rafraîchir le visage.

Ce malheureux déchirant un sac se plaça sur le palier et, en tombant, se blessa à la figure.

Un passant, qui le relevait et le ramenait chez son père, l'emporta dans ses bras jusqu'à son domicile.

Le petit garçon saigna abondamment et perdit un peu de sang. Il fut ensuite conduit chez son père, pour se rafraîchir le visage.

Envoi d'échantillons de tissus étrangers à la Chambre de commerce de Roubaix. — Nous avons reçu la lettre suivante :

« La Chambre de commerce a reçu en communication de la Chambre de commerce de Tourcoing de Charleroi une circulaire relative à l'envoi de mille échantillons de tissus étrangers (étamines) destinés à la Chambre de commerce de Roubaix.

« Cette collection est mise à la disposition des intéressés pendant deux de 8 h. à 4 heures du soir à la Bourse, jusqu'à la fin du mois, époque où elle devra être retournée.

Le Président,
HENRY MATHON.

Le point de distribution d'eau potable à Roubaix et Tourcoing. — Le Conseil d'Etat vient, après le Conseil général des ponts et chaussées, d'émettre un avis favorable à la déclaration d'utilité publique de l'avant-projet relatif à l'établissement d'une distribution d'eau potable à Roubaix et à Tourcoing.

Cette ressource nouvelle sera accueillie, nous n'en doutons pas, avec la plus vive satisfaction par les habitants de Roubaix-Tourcoing qui attendent impatiemment la réalisation des projets voté en avril 1896 par les conseils municipaux des deux villes.

TOUS LES BIENS

Le Savon du **Congo**, si cher à la beauté
Qu'il peut seul garantir des injures de l'âge,
Par ses douces vertus conserve la santé
Et rend le visage jour, soit soin d'en faire usage.

Savonnerie Victor Vaissier, Paris-Roubaix.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Mouvement de la semaine du 12 au 17 Janvier

	Nomb. de colis	Kilos
Soies	15	1[illegible]
Laines peign.	4.193	450.825
Laines filées	750	88.810
M. artificielles	88	8.776
Cotons	264	28.382
Totaux	5.449	580.903
Décrassage		41 1/2 oper.
Tirage		268 1/2 id.

Le Directeur,
L. DIPPER.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

Séances des 17 janvier 18 1891

Versements

Roubaix	583	déposants	dont 60 nouveaux	61.794 »
Lannoy	32	—	3 —	3.045 »
Croix	12	—	2 —	2.100 »
Wattrelos	19	—	3 —	1.029 »
Totaux	646	—	70 —	68.018 »

Remboursements

Roubaix	432	remboursements	42.922 47
Lannoy	24	—	2.891 18
Croix	21	—	2.327 16
Wattrelos	19	—	2.957 72
Totaux	496	—	50.099 53

Les opérations du mois de janvier sont suivies :

A Roubaix, par MM. Jean Dubrulle et A. Delattre-Vaillant, directeurs-adjoints. — A Croix, A. Vernier-Lagache, directeur-adjoint. — A Lannoy, par M. Alphonse Toulemonde. — A Croix, MM. Eugène Cross et Louis Lepers. — A Wattrelos, par MM. Louis Lourdelet et Ed. Delcourque fils.

Ordre du service. — La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, offrir que les demandes de remboursement, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 h. 1/2 (salle de la Justice de Paix). Les remboursements ont lieu dans la même salle, les mercredis et samedis, et le samedis à 10 h. 1/2, 8 jours après la demande.

Le Caissier,
FREMONT.

TOURCOING

Emprunt des villes de Roubaix et de Tourcoing (1860)

Le 2 février prochain, à neuf heures du matin, il sera procédé à un tirage au sort à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix pour désigner les 543 obligations qui seront remboursées le 1er mai de la manière suivante :

1 Obligation à			10.000 fr.
3	— à	1.000	3.000 fr.
10	— à	500	5.000 fr.
20	— à	200	4.000 fr.
100	— à	100	10.000 fr.
409	— à	50.000	41.000 fr.

[illegible] procédé hier à [illegible] de M. [illegible] adjoint, [illegible] publication pour une période de trois ans [illegible] imprimés et fournitures de bureaux [illegible] services municipaux.

[illegible] matière, devis annuel [illegible] aire, M. Roscor Delattre, rabais de 22 0/0.

[illegible] lot, papier blanc et de couleur, devis 2000 [illegible] Dervaux-Couqueur avec rabais de 3 0/0.

Société industrielle. — La Société industrielle du Nord de la France a tenu sa séance publique du 18 courant, décerné quatre prix pour des travaux de la langue, qui ont fait preuve de connaissances suffisantes des [illegible] commerciale).

Le 1er prix d'allemand 100 fr., a été remporté par M. Jean Martinage.

Le 2e prix d'allemand, 50 fr., par M. Léon Lefebvre.

Le prix d'anglais de 50 fr., a été décerné à M. Jean Martinage.

Nous adressons nos félicitations aux jeunes concurrents, qui sont élèves des cours publics de langues vivantes de la ville de Tourcoing.

Grave accident. — M. Joseph Bossut, 36 ans, domestique, au service de la maison veuve Dehenrion et fils, négociants en farine rue de Fourmies, a été victime hier d'un accident grave, accidentel.

Vers 3 heures, au moment où il faisait sortir une voiture, cette dernière, en [illegible] contre la porte, [illegible] Bossut, qui était chargé de la fermeture de la [illegible] par suite de l'état glissant du sol et de [illegible] de cette. Le malheureux conducteur fut horriblement contusionné entre la porte et la voiture. M. le docteur Vanneuville a été appelé à donner les premiers soins au blessé qui a plusieurs côtes enfoncées, l'omoplate et la clavicule fracturées.

Il a été ensuite transporté sur un brancard à l'Hôtel-Dieu.

Son épouse, prévenue, est venue [illegible] La victime de cet accident est [illegible] et père de cinq jeunes enfants.

Dimanche dans l'après-midi, [illegible] en l'absence de la [illegible] Rue-de-Soin, se voisins y pénétrèrent dans leur domicile, en brisant les carreaux à la fenêtre et [illegible] qu'ils avaient commis.

Nous reviendrons sur cette affaire.

Le Tramway. — Les [illegible] Le Marbier, cet artiste et remarquable [illegible] nous donne [illegible] Rémis à Croix.

Rémis à Croix [illegible]

Arrivages directs p. v. ferrée 6.790

Total : 450.320

Conditionnements 1356 k.
Tirages 81 t.
Décrassages et lavages 5 t.

Le directeur intérimaire,
AIF. CORMANT.

Neuville-en-Ferrain. — Jeudi dernier une nouvelle du hameau de Flers à Neuville, vit entrer soudain chez elle un jeune homme qui se dirigea vers la table, s'empara d'un pain et prit la fuite.

Rentrée peu de temps après, la brave femme sortit de chez elle et, aperçevant un doumier, lui raconta le fait.

Il était 4 heures du soir, le voleur qui se rejoignait à Roubaix.

Le voleur est un nommé Alotse Masseis, âgé de 17 ans, sans profession, rôdeur de frontière.

Lannoy. — La manifestation patriotique qui vient d'avoir lieu à Lannoy, a été très imposante.

Le cortège s'est formé à la porte de Lille dans l'ordre suivant : *Tambours et clairons*, Musique municipale, Société de gymnastique de Lannoy, Société des anciens militaires de Lys-les-Lannoy, l'Union musicale de Lannoy, les Anciens Militaires d'Hem, la Société de gymnastique de Lys-les-Lannoy.

La couronne, garnie d'un ruban tricolore, avec l'inscription suivante : Offerte par la Société des Anciens militaires de Lannoy, à l'occasion du 25e anniversaire de la Défaite de St-Quentin, le 19 janvier 1891, à tous nos concitoyens morts pour la patrie.

Cette superbe couronne était portée au Dépôt de la Société des Anciens militaires de Lannoy, par les compagnons d'armes du lieutenant Parent.

Le cortège comptait environ 2,000 personnes, en tête desquelles marchaient plusieurs conseillers municipaux et M. Dubouvry, conseiller d'arrondissement, à travers la ville pour se rendre au cimetière par la route de Tourmy.

Au cimetière étaient présents, en attendant le cortège, M. Edouard Parent, maire de la commune, M. Edmond Parent, ainsi que les frères Duplanque.

Les sociétés s'étant réunies autour du monument, M. Edmond Parent prit le champ, puis au milieu d'un profond silence, M. Charles Béttremieux, membre de la Société des Anciens Militaires, prononça le discours suivant :

Messieurs,

Nous venons saluer la mémoire de deux braves et vaillants [illegible] Alfred Parent et le sergent Alfred Delplanque tombés au champ d'honneur.

Il y a aujourd'hui vingt ans, le 19 janvier, [illegible] Parent [illegible] Delplanque [illegible] ils [illegible] leur [illegible] ensemble, [illegible] ensemble [illegible] ensemble [illegible] ensemble